PROGRAMME D’ÉTUDES MENANT À

L’ATTESTATION D’ÉTUDES PROFESSIONNELLES (AEP)

< TITRE DU PROGRAMME D’ÉTUDES (AEP XXXX) >

Secteur de formation : < >

Mois Année

Équipe de production

|  |
| --- |
| **Coordination** |
| <Nom><Titre><Organisation><Nom><Titre><Organisation><Nom><Titre><Organisation> |
|  |
| **Conception et rédaction** |
| <Nom><Titre><Organisation><Nom><Titre><Organisation><Nom><Titre><Organisation> |
|  |
| **Révision linguistique** |
| Sous la responsabilité de la Direction des communications du ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur  |
|  |
| **Mise en pages et édition** |
| Sous la responsabilité du Secteur de l’éducation préscolaire et de l’enseignement primaire et secondaire du ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur |

© Gouvernement du Québec

Ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur, 201

ISBN 978-2-550-xxxxx-x (version imprimée)

ISBN 978-2-550-xxxxx-x (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 201

Remerciements

La production du présent document a été possible grâce à la participation de nombreux collaborateurs et collaboratrices des milieux de l’éducation et du travail. Le <NOM DE LA COMMISSION SCOLAIRE OU DE L’ORGANISME> remercie les personnes suivantes.

**Milieu de l’éducation**

|  |  |
| --- | --- |
| <Nom><Titre><Organisation> | <Nom><Titre><Organisation> |
|  |  |
|  |  |

**Milieu du travail**

|  |  |
| --- | --- |
| <Nom><Titre><Organisation> | <Nom><Titre><Organisation> |
|  |  |
|  |  |

Table des matières

Présentation du programme d’études 1

Éléments constitutifs 1

Aspects de mise en œuvre 3

Synthèse du programme d’études 5

Première partie

Buts du programme d’études 9

Intentions éducatives 9

Énoncés des compétences du programme d’études 10

Matrice des compétences 10

Harmonisation 15

Deuxième partie

Compétences du programme d’études 17

<Rappel de la compétence> 19

Code : 19

<Rappel de la compétence> 21

# Présentation du programme d’études

Un programme d’études conduisant à l’attestation d’études professionnelles (AEP) est une formation qualifiante de courte durée, développée, offerte et sanctionnée par une commission scolaire. Un tel programme d’études conduit à l’exercice d’une fonction de travail ou d’un métier. Sa durée varie généralement de 240 à 720 heures.

Le curriculum de formation duquel est issu ce programme d’études s’appuie sur des responsabilités partagées par les commissions scolaires suivantes : CS et CS (s’il y a lieu). Les programmes d’études comprennent des objectifs obligatoires et, à titre indicatif, des savoirs liés aux compétences.

Le programme d’études présente les compétences nécessaires pour exercer un métier au seuil d’entrée sur le marché du travail. De plus, la formation permet à la travailleuse et au travailleur de développer une polyvalence qui lui sera utile dans son cheminement professionnel ou personnel.

Le programme d’études est constitué d’un ensemble cohérent de compétences à développer. Il précise les cibles des apprentissages et les grandes orientations à privilégier pour la formation. Les compétences sont liées à la maîtrise des tâches du métier ou encore à des activités de travail ou de vie professionnelle ou personnelle, le cas échéant. Les apprentissages attendus de l’élève se réalisent dans un contexte de mise en œuvre de la compétence et visent un pouvoir d’agir, de réussir et de progresser.

Le programme d’études comprend des objectifs et un contenu obligatoires. Pour la compétence traduite en comportement, les composantes obligatoires englobent l’énoncé de la compétence, les éléments de la compétence, le contexte de réalisation et les critères de performance. Pour la compétence traduite en situation, les rubriques correspondantes sont l’énoncé de la compétence, les éléments de la compétence, le plan de mise en situation, les conditions d’encadrement et les critères de participation.

À titre indicatif, le programme d’études présente une matrice des compétences, des intentions éducatives, les savoirs liés à chaque compétence et les balises relatives aux savoirs. Pour chacune des compétences, une durée est suggérée. Toutes les composantes formulées à titre indicatif dans le programme d’études peuvent être enrichies ou adaptées selon les besoins de l’élève, de l’environnement et du milieu de travail.

# Éléments constitutifs

**Buts du programme d’études**

Les buts du programme d’études présentent le résultat recherché au terme de la formation et une description générale du métier; ils reprennent les quatre buts généraux de la formation professionnelle.

**Intentions éducatives**

Les intentions éducatives sont des visées pédagogiques qui présentent des orientations à favoriser dans la formation de l’élève en matière de grandes habiletés intellectuelles ou motrices, d’habitudes de travail ou d’attitudes. Elles touchent généralement des aspects significatifs du développement personnel et professionnel qui n’ont pas fait l’objet de formulations explicites en ce qui concerne les buts du programme d’études ou les compétences. Elles visent à orienter l’action pédagogique attendue pour mettre en contexte les apprentissages des élèves, avec les dimensions sous-jacentes à l’exercice d’un métier. Les intentions éducatives peuvent guider les établissements dans la mise en œuvre du programme d’études.

**Compétence**

La compétence est le pouvoir d’agir, de réussir et de progresser qui permet de réaliser adéquatement des tâches, des activités de vie professionnelle ou personnelle, et qui se fonde sur un ensemble organisé de savoirs : connaissances et habiletés de divers domaines, stratégies, perceptions, attitudes, etc.

La compétence en formation professionnelle est traduite en comportement ou en situation. Elle présente des repères et des exigences précises en termes pratiques pour l’apprentissage.

**1 Compétence traduite en comportement**

La compétence traduite en comportement décrit les actions et les résultats attendus de l’élève. Elle comprend :

* *L’énoncé de la compétence*, qui résulte de l’analyse de profession, des orientations et des buts généraux de la formation professionnelle ainsi que d’autres déterminants.
* *Les éléments de la compétence*, qui décrivent les aspects essentiels à la compréhension de la compétence, sous forme de comportements particuliers. On y évoque les grandes étapes d’exécution d’une tâche ou les principales composantes de la compétence.
* *Le contexte de réalisation*, qui correspond à la situation lors de la mise en œuvre de la compétence, au seuil d’entrée sur le marché du travail. Le contexte vise à reproduire une situation réelle de travail et ne décrit pas une situation d’apprentissage ou d’évaluation.
* *Les critères de performance*, qui définissent des exigences à respecter et accompagnent soit les éléments de la compétence, soit l’ensemble de la compétence. Pour chacun des éléments, les critères de performance permettent de porter un jugement sur l’acquisition de la compétence. Pour l’ensemble de la compétence, ils décrivent des exigences liées à l’accomplissement d’une tâche ou d’une activité et donnent des indications sur la performance recherchée ou sur la qualité globale du produit ou du service attendu.

**2 Compétence traduite en situation**

La compétence traduite en situation décrit la situation éducative dans laquelle se trouve l’élève pour effectuer ses apprentissages. Les actions et les résultats varient selon les personnes. Elle comprend :

* *L’énoncé de la compétence*, qui résulte de l’analyse de profession, des orientations et des buts généraux de la formation professionnelle ainsi que d’autres déterminants.
* *Les éléments de la compétence*, quimettent en évidence les éléments essentiels de la compétence et permettent une meilleure compréhension de celle-ci quant à l’intention poursuivie. Les éléments de la compétence sont au cœur de la mise en œuvre de cette situation éducative.
* *Le plan de mise en situation*, qui décrit, dans ses grandes lignes, la situation éducative dans laquelle on place l’élève pour lui permettre d’acquérir la compétence visée. Le plan de mise en situation comporte habituellement les moments‑clés d’apprentissage traduits en trois étapes reliées à l’information, la réalisation et la synthèse.
* *Les conditions d’encadrement*, qui définissent les balises à respecter par l’enseignante ou par l’enseignant et les moyens à mettre en place, de façon à rendre possibles les apprentissages et à avoir les mêmes conditions partout. Elles peuvent comprendre des principes d’action ou des modalités particulières.
* *Les critères de participation*, qui décrivent les exigences de participation que l’élève doit respecter pendant l’apprentissage. Ils portent sur la façon d’agir et non sur des résultats à obtenir en fonction de la compétence visée. Des critères de participation sont généralement présentés pour chacune des phases de la situation éducative.

**Savoirs liés**

Les *savoirs liés à la compétence* et les *balises* sont fournis à titre indicatif. Les savoirs liés définissent les apprentissages les plus significatifs que l’élève est appelé à faire pour mettre en œuvre et assurer l’évolution de la compétence. Les savoirs liés sont en relation avec le marché du travail et sont accompagnés de balises qui renseignent sur leur champ d’application, leur niveau de complexité ou leur contenu de formation. Les savoirs liés comprennent généralement des apprentissages en relation avec les connaissances, les habiletés, les attitudes, etc.

**Durée**

La durée totale du programme d’études est prescrite. Elle est associée au temps d’enseignement qui inclut l’évaluation des apprentissages, l’enrichissement ou l’enseignement correctif, selon les besoins de l’élève. La durée associée à la compétence indique le temps nécessaire qu’il faut pour la développer.

Le temps d’enseignement est assorti au temps de formation, temps moyen évalué au moment de l’élaboration du programme d’études pour l’acquisition de la compétence et pour l’évaluation des apprentissages. La durée est importante pour l’organisation de la formation.

**Unités**

L’unité est un étalon qui sert à exprimer la valeur de chacune des compétences. L’unité correspond à quinze heures de formation.

# Aspects de mise en œuvre

**Approche programme**

L’approche programme s’appuie sur une vision d’ensemble du programme d’études et de ses différentes composantes (buts, intentions éducatives, compétences, etc.). Elle nécessite la concertation entre tous les acteurs concernés, que ce soit au moment de concevoir le programme d’études, au moment de planifier et réaliser sa mise en œuvre, ou encore à celui d’évaluer ses retombées. Elle consiste à faire en sorte que l’ensemble des interventions et des activités proposées vise les mêmes finalités, souscrit aux mêmes orientations. Pour l’élève, l’approche programme rend la formation plus signifiante, car les apprentissages se présentent en un tout plus cohérent.

**Approche par compétences**

L’approche par compétences, pour l’enseignement en formation professionnelle, se traduit par une philosophie d’intervention visant à amener l’élève à mobiliser des ressources individuelles, à agir, réussir et progresser dans différents contextes, selon des performances définies, et avec tous les savoirs nécessaires. L’approche par compétences se réalise à travers des situations reflétant la vie professionnelle et personnelle.



Synthèse du programme d’études

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| <No > | **<Titre de l’AEP>** |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Année d’approbation : | <Année> |

|  |  |
| --- | --- |
| Type de sanction : | Attestation de spécialisation professionnelle |
| **Type de programme :**  | <> |
| **Nombre d’unités :** | <> |
| **Nombre de compétences :** | <> |
| **Durée totale :** | <> heures |

Pour être admis au programme d’études *<* Titre du programme d’études *>* menant à une AEP, il faut satisfaire à l’une des conditions suivantes :

1. langue sec avoir obtenu au moins les unités de 3e secondaire ou l’équivalent en langue d’enseignement, en onde et en mathématiques;

OU

 avoir obtenu une attestation d’équivalence de niveau de scolarité (AENS);

OU

 avoir réussi le test de développement général avec ou sans préalable spécifique (TDG).

1. avoir interrompu ses études à temps plein pendant au moins douze mois;

OU

 avoir 18 ans au moment de l’entrée en formation;

OU

 avoir obtenu un diplôme d’études secondaires (DES) ou un diplôme d’études professionnelles (DEP) ou leur équivalent;

OU

 satisfaire aux normes d’admissibilité de la Mesure de la formation de la main-d’œuvre d’Emploi‑Québec.

1. satisfaire aux conditions d’admission particulières du programme d’études, s’il y a lieu.

La durée du programme d’études *<*Titre du programme d’études*>* est de <> heures; de ce nombre, <> heures sont consacrées à l’acquisition de compétences liées directement à la maîtrise des tâches du métier et <> heures, à l’acquisition de compétences générales liées à des activités de travail ou de vie professionnelle. Le programme d’études est divisé en <> compétences dont la durée varie de <> heures à <> heures. Cette durée comprend le temps consacré à l’enseignement, à l’évaluation des apprentissages, à l’enrichissement et à l’enseignement correctif.

### <Particularités du programme d’études>

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Rappel de la compétence**  |  | **Code** | **Numéro** | **Durée** | **Unités** |

[<Rappel de la compétence>](#_Toc159813144) [<No>](#_Toc159813145) [<No>](#_Toc159813146) [<Nbreh>](#_Toc159813147) [<Nbre>](#_Toc159813148)

[<Rappel de la compétence>](#_Toc159813149) [<No>](#_Toc159813150) [<No>](#_Toc159813151) [<Nbreh>](#_Toc159813152) [<Nbre>](#_Toc159813153)



## Première partie

##### Buts du programme d’études

##### Intentions éducatives

##### Compétences du programme d’études et matrice

##### Harmonisation

# Buts du programme d’études

Le programme d’études *<Titre du programme d’études>* prépare à l’exercice du métier ou de la profession de *<Inscrire*>.

<Description du métier à compléter>

Conformément aux buts généraux de la formation professionnelle, le programme d’études *<Titre du programme d’études>* vise à :

* Rendre la personne efficace dans l’exercice d’un métier, soit :
* lui permettre, dès l’entrée sur le marché du travail, de jouer les rôles, d’exercer les fonctions et d’exécuter les tâches et les activités qui sont associées à un métier;
* lui permettre d’évoluer adéquatement dans un milieu de travail (ce qui implique des connaissances et des habiletés techniques et technologiques en matière de communication, de résolution de problèmes, de prise de décisions, d’éthique, de santé et de sécurité, etc.).
* Favoriser l’intégration de la personne à la vie professionnelle, soit :
* lui faire connaître le marché du travail en général ainsi que le contexte particulier du métier choisi;
* lui faire connaître ses droits et responsabilités comme travailleuse ou travailleur.
* Favoriser l’évolution de la personne et l’approfondissement de savoirs professionnels, soit :
* lui permettre de développer son autonomie, sa capacité d’apprendre ainsi que d’acquérir des méthodes de travail;
* lui permettre de comprendre les principes sous-jacents aux techniques et aux technologies utilisées;
* lui permettre de développer sa faculté d’expression, sa créativité, son sens de l’initiative et son esprit d’entreprise;
* lui permettre d’adopter des attitudes essentielles à son succès professionnel, de développer son sens des responsabilités et de viser l’excellence.
* Favoriser la mobilité professionnelle de la personne, soit :
* lui permettre d’adopter une attitude positive à l’égard des changements;
* lui permettre de se donner des moyens pour gérer sa carrière, notamment par la sensibilisation à l’entrepreneuriat.

# Intentions éducatives

Les intentions éducatives incitent le personnel enseignant à intervenir dans une direction donnée chaque fois qu’une situation s’y prête. Elles sont de nature continue et sont propices à l’acquisition chez l’élève d’habitudes, d’attitudes et de comportements qui favorisent l’intégration au marché du travail.

Pour le programme d’études *<Titre du programme d’études>* les intentions éducatives sont les suivantes :

# Énoncés des compétences du programme d’études

###### Liste des compétences

* [<Énoncé>](#_Toc261588631)

[<Énoncé>](#_Toc261588632)

# Matrice des compétences

La matrice des compétences met en évidence les relations entre les compétences générales, qui correspondent à des activités de travail ou de vie professionnelle, et les compétences particulières, qui sont propres au métier*<*, ainsi que les grandes étapes du processus de travail. *>*.

Le tableau étant à double entrée, la matrice permet de voir les liens qui unissent les éléments placés à l’horizontale et ceux placés à la verticale. Le symbole () marque un rapport entre une compétence générale et une compétence particulière. Le symbole (△) montre, quant à lui, qu’il existe une relation entre une compétence particulière et une étape du processus de travail. Lorsque les symboles sont noircis, cela indique en outre que l’on tient compte de ces liens pour l’acquisition de compétences particulières. La logique qui a présidé à la conception de la matrice influe sur la séquence d’enseignement des compétences. De façon générale, on prend en considération une certaine progression relativement à la complexité des apprentissages et au développement de l’autonomie de l’élève. De ce fait, l’axe vertical présente les compétences particulières dans l’ordre où elles devraient être acquises et sert de point de départ à l’agencement de l’ensemble des compétences.





# Harmonisation

L’harmonisation des programmes d’études professionnelles et techniques est une orientation ministérielle. Elle consiste à établir des similitudes et une continuité entre les programmes d’études du secondaire et ceux du collégial, que ce soit dans un même secteur de formation ou dans des secteurs de formation différents, en vue d’éviter la duplication des offres de formation, de reconnaître les compétences acquises et de faciliter les parcours de formation.

L’harmonisation contribue à établir une offre cohérente de formation, en particulier à faire en sorte que les fonctions de travail auxquelles préparent les programmes d’études soient bien identifiées et distinguées. S’il arrive que l’exercice de ces fonctions nécessite l’acquisition de compétences communes, les travaux d’harmonisation permettent de les repérer. Toutefois, même en l’absence de compétences communes, les programmes d’études n’en sont pas moins harmonisés.

L’harmonisation est dite interordres lorsqu’elle porte sur des programmes d’études d’ordres d’enseignement différents; elle est intra-ordre lorsqu’elle porte sur des programmes d’études d’un même ordre d’enseignement; enfin, elle est intersectorielle lorsqu’elle porte sur des programmes d’études de secteurs de formation différents.

Les travaux menés dans une perspective d’harmonisation des programmes d’études permettent, notamment, et le cas échéant, la mise au jour de leur communauté de compétences. Les compétences partagées par deux programmes d’études ou plus et dont l’acquisition de l’une permet la reconnaissance de l’autre sont dites communes. Des compétences communes ayant le même énoncé et dont toutes les composantes sont le calque l’une de l’autre sont dites identiques; lorsque des compétences communes ne sont pas identiques, mais présentent un niveau de similitude tel qu’elles sont de valeur égale, elles sont dites équivalentes.

Les travaux d’harmonisation réalisés pour le programme d’études*<Titre du programme d’études>* ont permis d’identifier des compétences communes avec d’autres programmes d’études. Les informations relatives aux travaux réalisés et à leurs résultats sont présentées dans le document *Tableaux d’harmonisation* *<Titre du programme d’études>*.

<OU>

Les travaux d’harmonisation réalisés pour le programme d’études *<Titre du programme d’études>* n’ont pas permis d’identifier, pour le moment, des compétences communes avec d’autres programmes d’études.



## Deuxième partie

#### Compétences du programme d’études

| <Rappel de la compétence> | Code : | <No> |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |
| Compétence | <No> |  | Durée | <Nbreh> | h | Unités | <Nbre> |
| Compétence traduite en situation |
| Énoncé de la compétence |
| <Énoncé> |
| Éléments de la compétence |
| * <Élément>
 |
|  |
| Plan de mise en situation |
| Phase d’information |
|  |
|  |
| Phase de réalisation |
|  |
|  |
| Phase de synthèse |
|  |
|  |
| Conditions d’encadrement |
|  |
|  |
| Critères de participation |
| Phase d’information |
|  |
|  |
| Phase de réalisation |
|  |
|  |
| Phase de synthèse |
|  |
|  |
| Suggestions de savoirs liés à la compétence |
| Les suggestions ci-dessous présentent les savoirs liés aux phases du plan de mise en situation. |
| Phase d’information |
|  |
|  |
| Phase de réalisation |
|  |
|  |
| Phase de synthèse |
|  |

| <Rappel de la compétence> | Code : | <No> |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |
| Compétence | <No> |  | Durée | <Nbreh> | h | Unités | <Nbre> |
| Compétence traduite en comportement |
| Énoncé de la compétence | Contexte de réalisation |
| <Énoncé> |  |
| Éléments de la compétence | Critères de performance |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  | Et pour l’ensemble de la compétence : |
|  |  |
|  |  |
| Suggestions de savoirs liés à la compétence |
| Les suggestions ci-dessous présentent les savoirs liés aux éléments de la compétence. **< ou >** Les suggestions ci-dessous présentent les savoirs liés aux éléments de la compétence et à l’ensemble de la compétence. |
| 1. Éléments de la compétence
 |
|  |
| –  |
|  |
| 1. Éléments de la compétence
 |
|  |
| –  |
|  |
|  |